

# Des ex-salariés se retournent contre Altran

L'année 2004 aura été décidément très noire pour Altran. On le sait, le groupe français fait face depuis près de deux ans à des poursuites judiciaires concernant le maquillage de comptes, l'émission de fausses factures... Toute la direction générale s'est retrouvée soit mise en examen, soit en garde à vue (voir nos articles). Mais cette fois, la menace vient de la « base ». Selon

*la Tribune*, deux de ses anciens salariés ont lancé une action au tribunal des Prud'hommes à la suite de leurs licenciements en 2002 et 2003. Des licenciements jugés abusifs. Les deux ex-employés du groupe de conseil en technologie dénoncent des licenciements « *sans cause réelle et sérieuse* » et réclament à leur ancien employeur 5,1 millions d'euros chacun. Le premier salarié a été viré pour faute grave, le second pour faute lourde. Des raisons qui permettent à Altran de ne payer des indemnités de licenciement. Or, les avocats soulignent que les salariés n'ont fait que leur devoir. Un des salariés mis en cause aurait ainsi refusé de mettre en place un mécanisme de fausse facturation. De son côté, Altran a réagi en déposant une plainte au pénal pour « *tentative de chantage, extorsion de fonds, abus de confiance et vol de documents* ». Cette procédure gèle l'action aux prud'hommes. Pour Altran, il s'agit de jouer la montre.